Le budget des "imprévus" en hausse de plus de 300% au Burundi

PANA, 08/08/2008Bujumbura, Burundi - L'examen de la gestion de la ligne des "imprÃ©vus" a abouti au constat d'une sur-utilisation globale d'un montant de 6,4 milliards de francs burundais (prÃ¨s de 6,4 millions de dollars US) en 2007 par rapport au montant initial de 1,9 milliards de FBU autorisÃ© par la loi des finances, soit un taux de dÃ©passement de 324,14%, a-t-on appris de source proche de la Cour des comptes du Burundi.La cour a multipliÃ© et adressÃ© ces derniers jours des rapports critiques Ã l'AssemblÃ©e nationale dÃ©nonÃ§ant, pÃªle-mÃªle, "les disparitÃ©s des statuts pÃ©cuniaires da l'administration publique", la "rÃ©vision Ã la hausse du budget 2008 pour des raisons parfois injustifiÃ©es", ou encore la "gestion opaque des fonds et comptes extrabudgÃ©taires" qui ont fait perdre, dans l'ensemble, au trÃ©sor public, des milliards de FBU.

La cour a multipliÃ© et adressÃ© ces derniers jours des rapports critiques Ã l'AssemblÃ©e nationale dÃ©nonÃ§ant, pÃªle-mÃªl "les disparitÃ©s des statuts pÃ©cuniaires dans l'administration publique", la "rÃ©vision Ã la hausse du budget 2008 pour des raisons parfois injustifiÃ©es", ou encore la "gestion opaque des fonds et comptes extrabudgÃ©taires" qui ont fait perdre, dans l'ensemble, au trÃ©sor public, des milliards de FBU.Le nouveau rapport fait, en outre, savoir que l'examen de la gestion de la ligne des imprÃ©vus a aboutit au constat d'une sur- utilisation globale d'un montant de plus de 7,4 milliards de FBU en 2006 par rapport au montant initial de quelque 1,9 milliards de FBU autorisÃ©s par la loi des finances, soit un taux d'exÃ©cution de 372,31%."La plupart des dÃ©penses qui ont Ã©margÃ© sur cette ligne ne revÃªtent pas un caractÃ¨re accidentel, car certaines d'entre elles Ã©taient prÃ©visibles et pouvaient Ãªtre budgÃ©tisÃ©s", peut-on encore lire dans le rapport de la cour des comptes.Des frais de mission Ã l'Ã©tranger, des dÃ©penses en carburant ou pour rÃ©gler des contentieux de l'Etat envers des tiers ainsi que des heures supplÃ©mentaires des cadres et agents publics ont Ã©tÃ©, entre autre, payÃ©s sur la ligne des imprÃ©vus alors que la loi des finances ne prÃ©voyait pas de telles dÃ©penses, relÃ¨ve toujours le rapport.Par ailleurs, la ligne des imprÃ©vus a parfois servi Ã la rÃ©gularisation ou l'augmentation des salaires des personnels engagÃ©s sans autorisation budgÃ©taire, ce qui viole le prescrit de l'article 32 des lois de finances qui stipule pourtant clairement que le "recrutement du personnel ne peut Ãªtre effectuÃ© qui s'il est prÃ©alablement autorisÃ© par le ministÃ¨re des fiances", poursuit la mÃªme source.Pour la cour des comptes, la faÃ§on dont la ligne fonctionne montre en somme que l'Etat est encore loin d'avoir Ã©tabli la transparence requise dans la gestion de son budget, car le recours abusif Ã l'argent destinÃ© aux imprÃ©vus permet de contourner l'absence de l'autorisation parlementaire pour effectuer la plupart des dÃ©penses sensibles et non accidentelles.La ligne des imprÃ©vus est en principe destinÃ©e Ã faire face aux seules dÃ©penses Ã©ventuelles ou accidentelles que la loi des finances n'a pas pu prÃ©voir Ã temps et dont on ne peut se passer, rappelle la cour.L'institution recommande en consÃ©quence de faire supporter, par cette ligne, uniquement les dÃ©penses effectivement imprÃ©vus et imprÃ©visibles ayant un caractÃ¨re incontournable et accidentel et d'en prÃ©ciser le cadre lÃ©gal ainsi que les modalitÃ©s de virement et de transfert de crÃ©dits.Les multiples rapports de la cour des comptes n'ont, Ã ce jour, donnÃ© lieu Ã aucune suite judiciaire connue et pouvant aider Ã rÃ©cupÃ©rer l'argent du contribuable, dÃ©pl on dans l'opinion publique au Burundi.L'institution n'est, cependant, pas la seule Ã Ã©mettre dans le vide et, avant elle, l'inspection gÃ©nÃ©rale de l'Etat avait dÃ©jÃ dÃ©frayÃ© la chronique des mÃ©dias, en se lamentant publiquement sur le peu cas dont la justice burundaise faisait Ã©galement de ses multiples rapports d'activitÃ© restÃ©s lettre morte.